



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Gens du voyage

Le canton de Vaud rappelle sa tolérance zéro face aux installations illicites

Vendredi en fin d'après-midi, au terme d'une opération de police, les caravanes des gens du voyage qui bloquaient la route entre Assens et Morrens ont été dirigées vers les différentes places officielles de Suisse romande. La vingtaine de caravanes arrêtées à Morrens ont reçu un ordre d'évacuation avec un délai de départ fixé à lundi midi. Le Canton de Vaud rappelle qu'il ne tolère pas d'installations illicites sur son territoire.

Jeudi 11 avril 2024, à la mi-journée, près d'une trentaine de caravanes de gens du voyage, parties d'Yverdon-les-Bains, s'étaient installées, sans autorisation, devant la grande salle de Morrens, au centre du village. Un autre groupe de gens du voyage avait alors tenté de les rejoindre et a été bloqué sur la route cantonale entre Assens et Morrens par le dispositif policier.

Vendredi 12 avril 2024 dans la matinée, des négociations ont été engagées par la Police cantonale et le médiateur pour les gens du voyage. Un délai à 14h15 leur a été fixé pour libérer la route et rejoindre les aires d'accueil officielles en Suisse romande. Face à l'important dispositif policier déployé, une vingtaine de caravanes a quitté le secteur en direction de Crissier où les gens du voyage ont alors tenté de s'installer. Finalement, face à la fermeté des autorités cantonales, les caravanes sont parties pour les différentes places officielles dans les cantons de Neuchâtel, Berne et Vaud. Un convoi d'une vingtaine de caravanes est encore présent à Morrens et fait l'objet d'un ordre d'évacuation rendu par le Préfet. Un délai à lundi 15 avril 12h a été signifié aux gens du voyage pour quitter les lieux.

La Police cantonale a déployé un important dispositif composé d'une cinquantaine de policiers et gendarmes, avec l'engagement de 4 dépanneuses et l'appui de la Police municipale de Lausanne et de la Police de l'Ouest lausannois. Actuellement, 136 convois sont stationnés dans le canton de Vaud, respectivement à Rennaz (42), Avenches (31), Lausanne (43) et Morrens (20).

Stratégie cantonale

Cette opération de police s'inscrit dans la stratégie cantonale relative aux gens du voyage annoncée au mois de février par le conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse de la sécurité et de l'environnement (DJES). Cette stratégie combine plusieurs volets d'action, dont la recherche de petites parcelles, la tolérance zéro face aux installations illicites ainsi que le renforcement des contrôles.

La communauté des gens du voyage étrangère est composée essentiellement de ressortissants français jouissant de la libre-circulation en Suisse et dont la présence répond à des opportunités d'emploi sur l'arc lémanique. Toutefois, leurs arrivées et activités doivent s'inscrire dans le cadre légal suisse. La recherche de terrains pour les accueillir répond également à cette volonté, avec l'objectif de cadrer leur présence et éviter des débordements. Le Canton tient ainsi à remercier les communes et les autorités cantonales qui participent à l'effort de manière solidaire. Il réaffirme également que l'Etat mettra tout en œuvre, notamment en engageant la force publique, pour assurer que la loi soit respectée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 avril 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat